

# Quelques questions à propos des mesures de sécurité

Les ministres de l'Education nationale et de l'Intérieur ont signé une instruction ministérielle le 29 juillet 2016 relative « aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2016 ».

Il s'agit pour les ministres d'exercer une « vigilance renforcée ». Pour la ministre de l'Education nationale « l'institution scolaire doit développer une culture de la gestion des risques et de la sécurité ». Les mesures annoncées en novembre 2015 sont confirmées et renforcées, de nouvelles mesures sont annoncées.

Qui peut croire qu'elles vont rassurer quiconque ? Qui peut même croire pour certaines d'entre elles qu'elles vont être mises en œuvre ? Les ministres demandent la réalisation d'exercices « alerte-attentat », ils demandent des sonneries d'alarme différentes, ils demandent d'éviter les « attroupements » devant les établissements et un contrôle renforcé de l'accès aux établissements. Le ministère a beau communiquer aussi sur l'affectation de 3000 réservistes à la sécurité de 64000 établissements et écoles ou sur la création d'un fonds de 50 millions d'euros à la sécurité des établissements, la réalité des mesures est ailleurs. Que signifie « améliorer les capacités de résilience de la communauté scolaire » ? Que signifie la « formation aux premiers secours des élèves de 3<sup>ème</sup> et des délégués des élèves » ? Alors que tout le monde sait que les écoles et établissements scolaires manquent cruellement de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales... Comment comprendre l'instruction aux directeurs d'école de solliciter l'aide des parents d'élèves pour la sensibilisation et la mise en œuvre des règles définies pour assurer la sécurité au moment des entrées et sorties des élèves ?

Il convient d'ailleurs de rappeler que la désastreuse réforme des rythmes scolaires a créé désordre et confusion dans les écoles en mêlant les activités scolaires et périscolaires et en multipliant les activités périscolaires confiées à des associations diverses et sans contrôle, à tel point que, très souvent, les directeurs d'école ont beaucoup de mal à connaître toutes les personnes intervenant dans son établissement.

La FNEC FP-FO rappelle qu'il est, d'abord et avec toute autre disposition, de la responsabilité des pouvoirs publics d'assurer la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires et que cette responsabilité ne relève pas des missions des personnels de l'Education nationale de toutes catégories.

La FNEC FP-FO rappelle que l'Etat a la responsabilité de protéger l'école républicaine de toutes les tensions qui se développent dans la société et non de les relayer ni de les amplifier. S'agit-il de rassurer les élèves, leurs parents et les enseignants ou s'agit-il de les affoler ? Nombre de mesures risquent de se traduire par de la confusion voire de la panique à l'intérieur des établissements scolaires.

Le ministère a négligé de prendre l'avis du CHSCT ministériel pour s'assurer de la conformité de ses instructions avec les obligations de service des personnels. En réalité, pour la FNEC FP-FO les conditions de la rentrée scolaire sont marquées par la permanence de nombreuses et urgentes revendications liées au manque de postes et de moyens, liées aussi à la mise en œuvre de réformes ministérielles comme celles des rythmes scolaires ou du collège.

Pourtant, le ministère de l'Education nationale développe depuis quelques jours une intense campagne de communication sur ce sujet, campagne largement relayée. De quoi s'agit-il alors ?

Le ministère voudrait-il convaincre les personnels et les parents que toutes leurs revendications et demandes pour que l'école assume ses missions et que l'Etat lui en donne les moyens devraient passer au second plan et que la priorité imposée à tous serait la lutte - contre le terrorisme aboutissant à introduire dans l'école de multiples tensions communautaristes incompatibles avec son bon fonctionnement ? Que penser de l'injonction faite aux directeurs d'école et chefs d'établissement de signaler les élèves et les personnels « en cours de radicalisation ».

Faudrait-il comprendre que l'expression de ces revendications devrait être renvoyée à des jours meilleurs ? Il s'agirait en réalité d'une remise en cause des libertés individuelles et collectives et d'une remise en cause du droit des salariés à défendre leurs revendications, du droit des citoyens à défendre l'école publique.

L'école à tous les niveaux manque de postes et de moyens. Son fonctionnement est menacé par les multiples contre-réformes qu'elle subit depuis des dizaines d'années. Pour la FNEC FP-FO, l'heure n'est pas à la surenchère dans des mesures de dislocation et de confusion -par ailleurs le plus souvent inefficaces- mais à l'ouverture de négociations pour rétablir le bon fonctionnement de l'institution scolaire, la préservation de son cadre national et du statut de fonctionnaires d'Etat de ses personnels.